

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

v2.0

CHANTIER 4

SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES

Remplacement des systèmes à combustible fossile
(chauffage, fournaise, chauffe-eau et climatisation) par des systèmes à énergie renouvelable.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les systèmes de chauffage et de climatisation des secteurs résidentiels, commerciaux et institutionnels alimentés au gaz naturel, au mazout et autres combustibles fossiles contribuent à notre mauvais bilan de GES, particulièrement en tenant compte du fait que le Québec dispose de surplus d'énergie hydroélectrique et que celle-ci demeure peu dispendieuse.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Exiger des gouvernements supérieurs des programmes incitatifs au remplacement urgent des chauffages et climatisations fossiles;
2. Substituer les systèmes de chauffage et de climatisation des logements et des résidences alimentés aux énergies fossiles par des systèmes utilisant la géothermie, l'électricité ou l'énergie solaire;
3. Recycler tout système de climatisation et de refroidissement aux endroits appropriés afin d'éviter les rejets de fluides frigorigènes à fort effet de serre;
4. Revendiquer un programme de collecte municipale ou à l'échelle de la MRC de ces appareils;
5. Réclamer un programme de récupération et recyclage de tout système de climatisation et de refroidissement utilisant un agent frigorigène;
6. Exiger des MRC un changement de réglementation favorisant le transfert vers des énergies renouvelables et écologiques.

Principales actions municipales

1. Mettre en place un plan urgent de remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans les infrastructures municipales;
2. Exiger des gouvernements supérieurs les crédits nécessaires au remplacement urgent des dispositifs;
3. Assurer la collecte municipale dans le cadre d'un programme de recyclage et de récupération de systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre;
4. S'assurer qu'aucun agent réfrigérant ne s'échappe des dispositifs les utilisant ni des lieux d'entreposage.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Interdire immédiatement tout nouveau système de chauffage et de climatisation aux combustibles fossiles;
2. Établir un programme obligatoire d'**inspection**, de récupération et de recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre;
3. Instituer un programme de récupération et recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement;
4. Investir massivement dans toutes les régions pour convertir le chauffage fossile en chauffage zéro émission GES;
5. Adopter un nouveau code du bâtiment carboneutre favorisant l'écoconception et une meilleure isolation des bâtiments;
6. Soutenir fortement la recherche et le déploiement de l'efficacité énergétique;
7. Créer des emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique, avec la formation pertinente;
8. Favoriser l'implantation de microréseaux électriques autonomes et intelligents;
9. Mettre en place des systèmes de financement de la géothermie du solaire et de l'éolien;
10. Lancer un grand chantier de rénovation et d'isolation des bâtiments locatifs sans augmentation de loyer supérieur à l'indice des prix à la consommation.